



Comment faire valoir ses droits

Par **aiside**, le **24/04/2012** à **23:22**

Bonjour,

il y a quatre ans j'ai acheté deux voitures en Belgique et de retour en France la police m'a saisi les deux véhicules car volés en Italie.

donc j'ai déposé plainte en Belgique, et envoyé beaucoup de courriers et appelé téléphoniquement.

donc hier j'ai appelé le parquet de Belgique et l'on m'annonce que le vendeur va être jugé au mois de juin, et que je ne suis pas obligé de me présenter au procès.

donc comment faire valoir mes droits et récupérer mon argent et une demande de dommages et intérêts.

merci

Par **citoyenalpha**, le **26/04/2012** à **13:50**

Bonjour

si le parquet vous signifie que vous n'avez pas à comparaître c'est que lors de vous avez donné le montant de votre préjudice.

Pour vous sécuriser faites parvenir un courrier recommandé au parquet compétent en rappelant le numéro de plainte votre constitution en partie civile et vos prétentions en dommages intérêts. N'oubliez pas de fournir la copie des factures d'achat à l'appui de vos prétentions.

Restant à votre disposition.